

**DECLARATION DE POSITION**  
**DIXIEME REUNION ANNUELLE DE STRATEGIE DE L'INITIATIVE AFRICAINE SUR**  
**L'EXPLOITATION MINIERE L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIETE (AIMES)**  
**24-26 JUIN, ACCRA, GHANA**

**Introduction**

Nous, 39 membres de l'Initiative Africaine sur l'Exploitation Minière, l'Environnement et la Société venant du Burkina Faso, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie du Zimbabwe et nos partenaires du Canada, du Royaume Uni et de Etats Unis, réunis dans le cadre de notre dixième réunion annuelle de stratégie, invitons les gouvernements africains à mettre au point un régime alternatif d'exploitation minière ainsi que des normes de contrat et d'investissement pour le secteur minier en Afrique en vue d'optimiser les avantages nationaux, y compris le développement intégré au niveau national, la protection des droits communautaires et environnementaux. Cette réunion qui a été abritée par *Third World Network Africa*, a eu lieu du 24 au 26 juin 2008 à Accra au Ghana.

**But**

Conçue comme une plateforme d'analyse de dialogue et de partage d'information, l'objectif de cette réunion annuelle de stratégie est d'analyser les évolutions dans le secteur minier, les normes d'investissement et de contrat minier et les défis qu'elles posent au développement de l'Afrique. Compte tenu des analyses la réunion a présenté des positions alternatives pour un régime minier et un meilleur cadre pour les accords/contrats d'investissement et la fiscalité en Afrique. Grâce aux réflexions sur les conséquences de la libéralisation du secteur minier qui sévit en Afrique depuis trois décennies et l'analyse des contraintes et défis qu'elle pose à la mise en œuvre des points de vue alternatifs et légitime, la réunion a adopté un programme collectif de plaidoyer en faveur du secteur extractif africain.

## Contexte

La dixième réunion annuelle de stratégie se déroule à un moment où surviennent quelques évolutions et changements de position qui auront des conséquences sur le secteur minier en Afrique. Les ressources minières occupent une place stratégique dans le développement social et économique de nombreux pays africains. Dans les années récentes, on assiste à une hausse sans précédent des cours des différents minerais sous l'impulsion d'un certain nombre de facteurs, notamment une demande accrue par les nouveaux concurrents tels que la Chine et l'Inde, la nouvelle orientation dans la politique étrangère des Etats-Unis, en particulier, la guerre contre la terreur, l'hégémonie des sociétés et la spéculation sur le marché international. Si la flambée des prix fournit une occasion exceptionnelle aux pays africains dotés de ressources minières de bénéficier de la manne provenant de l'essor des prix, en réalité les pays africains sont les perdants en raison des politiques, des termes contractuels et les arrangements fiscaux défavorables. L'incapacité de tirer le meilleur parti de l'essor des prix se traduit clairement par les nombreux appels lancés par les gouvernements africains en vue d'une révision des contrats miniers et des dispositions fiscales.

En dehors de la flambée des prix des **minerais** et des appels à la révision des contrats, quelques processus de réforme de politique visant le secteur minier en Afrique sont en cours compte tenu de la reconnaissance du fait que l'Afrique n'a pas bénéficié de son potentiel minéral. La Commission Economique de Nations Unies pour l'Afrique est train de coordonner un processus visant à réexaminer le régime minier et le cadre de politique miniers. Le Partenariat Africain sur l'Exploitation minière, une plate forme des Ministres africains des Mines et de l'Energie et leurs décideurs, a proposé en février dernier de mettre au point un programme minier régional et une charte pour le développement durable en Afrique. Ces processus se déroulent parallèlement au processus régional d'harmonisation des politiques minières au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). Le groupe de la Banque mondiale, l'architecte principal du régime minier actuel, lance également des processus destinés à la réforme du secteur minier africain par l'intermédiaire de son portefeuille régional pour l'Afrique: la Banque Africaine pour le Développement. Toutes ces initiatives ont des conséquences pour la contribution globale du

secteur au développement national, les intérêts des communautés et l'environnement. La réunion a été donc organisée en réponse aux nouvelles orientations et pour présenter des propositions de politique alternatives qui répondent aux aspirations du continent et de ses populations, en particulier, les communautés locales qui sont touchées par l'exploitation minière.

### **Observations**

C'est la dixième qui est organisée depuis la création de AIMES en 1998 pour examiner quelques-uns des défis qui se posent au secteur minier en Afrique et offrir des propositions alternatives en vue de relever ces défis. Le thème de la réunion est « Résistance et Alternatives de Politique : les Contrats Miniers et les Normes d'Investissement en Afrique ». Compte tenu du contexte géopolitique et des réalités sur le terrain et dans le cadre de la poursuite de l'agenda collectif des membres, la réunion a examiné les tendances et les évolutions dans le secteur minier, la flambée des cours des minerais et les défis qui se posent au développement de l'Afrique. La réunion a également fait une analyse critique des modèles actuels de contrats miniers et des normes d'investissement et la fiscalité minière sur le continent et a par la suite offert des positions alternatives et un inventaire des raisons pour justifier la lutte contre le pillage des ressources minières de l'Afrique tout en encourageant la justice sociale, économique et environnementale, en particulier, au profit des communautés touchées par l'exploitation minière. A la lumière de ce qui précède, la réunion a fait les constatations ci-après.

Les dernières décennies ont connu des réformes importantes et la libéralisation rapide du secteur minier en Afrique. Ces réformes ont porté entre autres sur les conditions fiscales, les incitations et la création de nouvelles institutions en vue d'attirer les recettes en devise, de créer des emplois et d'augmenter les recettes publiques, du transfert des technologies et de l'amélioration de la qualité de vie.

Suite à un succès partiel dans l'attrait des capitaux étrangers vers le secteur minier et l'augmentation de la production minière dans plusieurs pays, l'expérience de la libéralisation a rapidement révélé que les attentes en vue de la réalisation des objectifs des réformes sont plus complexes et difficiles que prévus. Allant de pair avec la réduction du rôle de l'Etat et de l'espace publique, les efforts destinés à accroître les recettes publiques, les recettes en devise et à générer de

l'emploi ainsi qu'à assurer le transfert des technologies grâce à la libéralisation du secteur minier n'ont pas porté les fruits attendus. En revanche, le processus de libéralisation s'est soldé par la privation économique, la destruction de l'environnement et la restriction des droits des citoyens, en particulier, ceux des communautés où se retrouvent les mines et les installations minières.

Malgré les réformes massives qui ont abouti à des investissements étrangers accrus et de l'augmentation de la production dans les années 1990 et 2000 ajoutée à la flambée récente des cours des minerais, la plupart des gouvernements africains demeurent incapables de tirer les avantages voire de la manne provenant de l'escalade de prix. En effet, des décennies d'extraction minière et pétrolière ont entravé le développement national. La situation dans les communautés locales touchées par de grandes mines et projets pétroliers de grande envergure et leurs installations donne une bonne idée de la manière dont les investissements considérables des sociétés minières multinationales dans le secteur extractif africain n'ont pas pu se traduire en développement bien que des milliers de personnes soient privées de leurs moyens de subsistance.

En plus de la privation économique, des décennies d'exploitation minière et pétrolière ont entraîné des désastres environnementaux, des conflits sociaux et l'appauvrissement du continent. En dépit de la rhétorique de la responsabilité sociale des sociétés et les appels à la protection de l'environnement et des droits humains, les gouvernements et les sociétés minières n'ont pas pu parer aux conséquences négatives de l'exploitation minière sur l'environnement et la société. Ils ont également manqué d'aborder les préoccupations des communautés locales et de l'exploitation minière à petite échelle.

Dans les années récentes, il y a eu une recrudescence dans les cas de violence et des abus des droits humains perpétrés par les agents de sécurité de l'Etat et des sociétés privées de sécurité contre les miniers artisanaux et les populations vivant dans les communautés touchées par l'exploitation minières. Dans de nombreux cas, ces actes de violence deviennent un moyen privilégié de répondre aux préoccupations légitimes.

Les femmes sont particulièrement touchées à cause de leurs rôles multiples et leur statut subalterne dans la plupart des sociétés africaines. Par ailleurs, le remplacement de l'économie de subsistance par une économie fiduciaire qui échappe au contrôle des communautés et des femmes en particulier, a entraîné la marginalisation des femmes en tant productrices de produits vivriers, et l'alourdissement de leurs tâches de fourniture d'eau, de soins ainsi qu'à une baisse de la

productivité et des revenus compte tenu de la destruction de l'environnement ; et à leur participation accrue et restriction à l'économie informelle en vue de trouver d'autres sources de revenus pour soutenir leur famille.

L'incapacité des gouvernements africains à maximiser les avantages de l'exploitation minière et de répondre aux préoccupations des citoyens relève de l'échec des politiques, des droits et des pratiques institutionnelles. Le régime minier africain est un régime qui pérennise un système d'inégalités et de déséquilibre au niveau du commerce des minerais et des investissements miniers. C'est également un régime qui légitime le pillage des ressources, la destruction de l'environnement et la violation des droits humains.

En plus des incitations considérables et la protection que les lois minières nationales prévoient pour les sociétés minières multinationales, les gouvernements africains ont conclu des contrats avec des sociétés minières spécifiques. Ces contrats non seulement lient les gouvernements tout en les privant de toute flexibilité mais aussi les conditions de ces contrats prévoit des normes peu strictes, des relations déséquilibrées en matière de droits et obligations de chaque partie et empêchent les gouvernements et les citoyens de maximiser les avantages de l'exploitation minière.

Nous avons remarqué avec une grande préoccupation que malgré l'émergence de la démocratie et des nouvelles doctrines de planification participative et de développement sur le continent, la plupart des contrats miniers sont conclus dans le cadre des processus peu transparents et dans des conditions inacceptables (surtout en période de conflits pendant laquelle la participation des citoyens est presque impossible) marquées par l'influence et la manipulation par les sociétés minières, les gouvernements de leur pays d'origine et l'élite. Quelques contrats en République Démocratique du Congo, Mittal Steel Holdings au Liberia et le Projet du Gazoduc ouest africain qui regroupe le Nigeria, le Bénin, le Togo et le Ghana sont des exemples qui donnent une idée de la situation générale sur le continent.

Par ailleurs, l'incapacité à optimiser les avantages de l'exploitation minière est due au fait que les gouvernements africains n'ont pas pu concevoir une stratégie de développement sans accorder un rôle important à l'investissement étranger direct. La notion du rôle central de l'investissement étranger direct permet d'écarter le secteur minier d'une stratégie globale de développement national et de lui accorder une priorité défavorable qui aboutit à l'enclavement et à l'extraversion

de l'économie nationale. Si cet échec est en partie du aux contraintes en matière de capacité, il provient dans une large mesure des pressions externes et des prescriptions de politique étrangères imposées au continent sans prendre en compte les circonstances particulières dans le temps et dans l'espace.

Compte tenu de la conception étroite de la stratégie du développement national, il n'y a pas eu une évaluation de la contribution réelle et potentielle de l'exploitation minière artisanale ainsi que des liens avec d'autres secteurs et producteurs à petite échelle dans l'économie nationale. Parallèlement, les gouvernements africains offrent leur secteur minier aux sociétés multinationales et pétrolières en leur accordant des incitations et subventions sous forme de congé fiscal, les exonérations des droits de douane au titre d'une longue liste de produits minier. Cela aboutit à la réduction non seulement de l'assiette fiscale mais aussi des opportunités d'emploi tout en encourageant la fuite des capitaux.

Face à ce pléthore de défis, les sociétés multinationales continuent de consolider leur position avec l'appui des gouvernements nationaux et des institutions multilatérales comme le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international (FMI) à travers l'adoption des stratégies transnationales pour l'extraction des ressources naturelles au sein des cadres sous-régionaux, le lancement des initiatives spéciales et la revendication des mesures de protection grâce à la négociation des accords d'investissement avec les pays sur le plan individuel.

Ces stratégies non seulement servent de paravent aux mauvais legs mais aussi mettent en péril collectivement les efforts de développement national. Dans le domaine de la fiscalité, les mesures telles que les fusions, les rachats et les opérations de spéculation permettent l'évasion fiscale, ce qui réduit les recettes réelles et potentielles publiques provenant de l'exploitation minière. L'incapacité des gouvernements africains à améliorer le recouvrement des impôts, à négocier, à suivre les contrats et à mettre en œuvre les politiques et les lois est exacerbée par des pratiques de société contraires à l'éthique et par l'érosion du rôle de l'État dans la planification et la gouvernance générale du secteur minier et pétrolier en Afrique.

## Propositions alternatives

A la lumière de ce qui précède, nous formulons les revendications suivantes.

- Qu'il y ait une réorientation du paradigme relatif à la notion d'investissement, son approche et sa mise en oeuvre. Nous avons proposé une nouvelle conception de l'investissement qui accorde la priorité à un équilibre entre la rentabilité et l'éthique et qui favorise la redistribution et la justice au lieu des profits des entreprises.
- Que les gouvernements africains mettent au point un régime minier, des contrats et normes d'investissement alternatifs susceptibles d'optimiser les avantages, y compris un développement national intégré ainsi que la protection des droits communautaires et de l'environnement.
- Nous lançons un appel à la cohérence dans les processus actuel de réforme et d'harmonisation dans le secteur minier en Afrique. Cette cohérence et cette harmonisation doivent mettre fin à la course actuelle vers l'abîme, faciliter la mise au point d'un cadre d'intervention de l'État et une stratégie claire en vue maximiser les avantages sans pour autant compromette les intérêts des autres secteurs et des générations futures et de prendre en compte les circonstances particulières de certains pays africains, surtout ceux qui sortent des crises et ceux qui sont des novices en matière d'exploitation minière.
- Nous recommandons, en particulier, que les processus de réforme et d'harmonisation permettent la promotion des options de politique qui vont au delà du rôle central des investissements directs étrangers (IDE) en Afrique en général et dans le secteur minier en particulier.
- Les contrats miniers existants doivent être révisés de manière absolument participative en vue de mettre en relief les avantages concrets des pays africains et des communautés minières tout en tenant compte de la protection de l'environnement et des droits humains. En particulier, les Sociétés Civiles et les communautés minières doivent participer à ce processus. Tout nouveau contrat minier doit adhérer aux normes susmentionnées.
- Les gouvernements, les sociétés minières et les acteurs bilatéraux et multilatéraux doivent prendre des engagements en vue de publier des informations et de donner au moment

opportun une notification sur tous les processus et activités dans le secteur extractif à toutes les parties prenantes, en particulier, les communautés touchées et les organisations des femmes. A cette fin, nous revendiquons la suppression de toutes les clauses de confidentialité relatives aux rapports des audits environnementaux et nous invitons tous les gouvernements à accélérer le processus de promulgation des projets de loi sur l'accès libre à l'information et la dénonciation.

- Nous recommandons que la publication des informations soit soutenue par un engagement à promouvoir la participation et à assurer la responsabilité et un processus décisionnel participatif grâce à des mécanismes et points de référence favorables à l'égalité des chances, la propriété collective et la détection de l'abus du pouvoir et le feedback.
- Toutes les pressions et les prescriptions de politique pour l'Afrique et les gouvernements africains doivent cesser en vue de permettre aux gouvernements et aux populations africaines de jouir du droit à l'espace de politique et de réviser les contrats miniers sans restrictions.
- Par rapport à ce qui précède, nous exigeons l'abolition sans condition de toutes les clauses de stabilité prévues dans les codes miniers et législations nationales.
- Les gouvernements africains doivent consentir des efforts en vue d'améliorer la capacité technique de leurs institutions dans le cadre de l'intégration régionale en vue de faciliter la diffusion des connaissances et des compétences.

## Conclusion

En guise de conclusion, nous nous sommes engagés à œuvrer ensemble en collaboration et en solidarité avec les communautés touchées par l'exploitation minière, les Organisations de la Société Civile africaine, nos partenaires du Nord et du Sud pour :

- Mettre fin au pillage des ressources minières en Afrique.
- Assurer que l'Afrique tire le meilleur parti de ses potentiels miniers de manière à garantir le développement économique national, la protection de

l'environnement ainsi que des droits humains et à promouvoir les intérêts des communautés ;

- Lutter contre la réduction des normes minières nationales ;
- Faire pression en vue de l'adoption de nos positions collectives pour promouvoir le développement de l'Afrique.

Nous invitons les médias à faire écho de nos exigences et recommandations.

Third World Network-Africa est le secrétariat de AIMES. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Abdulai Darimani ou Lindlyn Amang Tamufor à l'adresse suivantes +233-21-500419/503669

Email: [environnement@twnafrica.org](mailto:environnement@twnafrica.org)

**Souscrire par :**

1. Akpobari Celestine  
National Administrator  
Ogoni Solidarity Forum  
Social Action Complex  
33 Oromineke Layout  
b/Line Portharcourt, River State  
Nigeria  
Cell: +234-803-273-3965  
Email: [ogoniadvancement@yahoo.com](mailto:ogoniadvancement@yahoo.com)
2. Amani Mustafa Mhinda  
Coordinator  
Tanzania Mineworkers Development Organisation  
P.O. Box 12536  
Arusha, Tanzania  
Tel.: +255-255-5666  
Cell: +255-78-440-8819  
Fax: +255-255-5666  
Email: [t9@justice.com](mailto:t9@justice.com)
3. Asaah Sumaila Mohammed  
Legislative Advocacy Programme Officer  
Centre for Public Interest Law (CEPIL)  
Accra  
Cell: +233-24-268-4285  
Email: [mohammedasaah@yahoo.com](mailto:mohammedasaah@yahoo.com)

4. Samira Dauod  
Regional Coordinator  
Panos Institute, West Africa  
6 rue Caluetter  
BP 21132, Dakar Pouty  
Dakar, Senegal  
Tel.: +221-77-732-1697  
Cell: +221-33-843-1666  
Fax: +221-33-822-1761  
Email: [sdaoud@panos-ao.org](mailto:sdaoud@panos-ao.org)
  
5. Abu A. Brima  
Executive Director  
Network Movement for Justice and Development (NMJD)  
29 Main Motor Road  
Freetown, Sierra Leone  
Tel.: +232-02-345-3073 / 077251698
  
6. Suna Kumba Bundu  
Programme Officer  
Network Movement for Justice and Development (NMJD)  
29 Main Motor Road  
Freetown, Sierra Leone  
Tel.: +232-02-345-3073 / 077251698  
Email: [sunabundu@yahoo.co.uk](mailto:sunabundu@yahoo.co.uk)
  
7. Noah Zimba  
Citizens for Better Environment (CBE)  
Afcorn House (HQ)  
c/o Regional Office  
P.O. Box KL6  
Lusaka, Zambia
  
8. Nii Adjetey-Kofi Mensah  
Executive Director  
Artisanal Mining Network  
P.O. Box 81, Tarkwa, Ghana  
Tel.: 233-036-222574  
Cell: +233-20-816-1636  
Email: [artisanalmining@yahoo.com](mailto:artisanalmining@yahoo.com)  
[adjeteykofinii@yahoo.com](mailto:adjeteykofinii@yahoo.com)
  
9. Roger Moody  
Mines and Communities  
41A Thornhill Square, London  
Tel/Fax: +44 20 77 00 6189  
Email: [partisans@gn.apc.org](mailto:partisans@gn.apc.org)

10. Nnee Neeka Nornu  
Programme Officer  
Institute of Human Rights & Humanitarian Law (IHRHL)  
2B Railway Close, D/Line  
Portharcourt, Nigeria  
Email: [ihrhl@ihrhl.org](mailto:ihrhl@ihrhl.org)
11. Wilson Kipsang Kipkazi  
Secretary/Programmes Director  
Endoris Welfare Council  
P.O. Box 15801-00200  
Nakuru, Kenya  
Tel.: +254-020-214-0886  
Cell: +254-053-206-1107  
Email: [kipkaziwk@gmail.com](mailto:kipkaziwk@gmail.com)
12. Bennet Mwika Simbeye  
Reporter  
Times of Zambia  
P.O. Box 20682  
Kitwe, Zambia  
Tel.: +260-21-222-3563  
Cell: +260-97-743-5767  
Fax: +260-21-222-2251  
Email: [mwikabm@yahoo.com](mailto:mwikabm@yahoo.com)
13. Kabinet Cisse  
Chargé de Programme Ressource Naturelle  
CECIDE, BP 3768, Conakry, Guinea  
Tel.: +224-60586697 / 30467035  
Cell: +224-6058-6697  
Email: [cecideomc@yahoo.fr](mailto:cecideomc@yahoo.fr)
14. Makanatsa Makonese  
Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA)  
Number 6 London Derry Road, Eastlea, Harare, Zimbabwe  
Tele/Fax: (00263-4) 252093/253381/250971  
Email: [zela@mweb.co.zw](mailto:zela@mweb.co.zw)
15. Salum Nwalim Juma  
Journalist, Channel Ten  
19045 Dar es Salem, Tanzania  
Tel.: +255-71-325-6172  
Cell: +255-022-211-6341  
Email: [mwalims@yahoo.com](mailto:mwalims@yahoo.com)
16. Idrisa Sako  
Journalist, Les Echoes  
BP 2043, Avenue Cheick

Zayed Bamako, Hamdallaye  
Tel.: +223-229-6289  
Cell: +223-647-5472  
Fax: +223-229-7639  
Email: [idisac2002@yahoo.fr](mailto:idisac2002@yahoo.fr)

17. Ferrial Adam  
SADC Mining Research Coordinator  
Bench Marks, Johannesburg, South Africa  
Tel.: +27-11-832-1759  
Cell: ++27-74-181-3197  
Email: [feradam@gmail.com](mailto:feradam@gmail.com)
  
18. Vivian Bellonwu  
Programmes Officer  
Social Action, Port Harcourt, Nigeria  
Tel.: +234-70-393-7306  
[vivianbello@yahoo.co.uk](mailto:vivianbello@yahoo.co.uk)
  
19. Richard Adjei-Poku  
Executive Director  
Livelihood & Environment Ghana  
P.O. Box 88, Ahafo, Kenyasi  
Cell: + 233-24-338-8299/+233-27-553-7802  
Email: [leg2004ah@yahoo.com](mailto:leg2004ah@yahoo.com)
  
20. Moses K. Kambou  
Executive Director  
ORCADE  
09 BP 675, Ouagadougou 09, Burkina Faso  
Tel.: +226-5-036-2089  
Cell: +226-7-027-9673  
Email: [moskam@orcade.org](mailto:moskam@orcade.org)
  
21. Wole Olalaye  
Actionaid,  
P.O. Box 554-00606, Nairobi, Kenya  
Tel.: +254-20-425-0000  
Cell: +254-71-060-7379  
Email: [WOLE.OLALEYE@ACITONAIID.ORG](mailto:WOLE.OLALEYE@ACITONAIID.ORG)
  
22. Jamie Kneen  
Communications & Outreach Coordinator  
Miningwatch, Canada  
508-250, City Centre Ave, Ottawa, ON K1R 5R2, Canada  
Tel.: +1-613-569-3439  
Cell: +1-613-761-2273  
Fax: +1-613-569-5138  
Email: [Jamie@miningwatch.ca](mailto:Jamie@miningwatch.ca)

23. Richard Ellimah  
Programme Officer  
Wassa Association of Communities Affected by Mining (WACAM)  
P.O. Box 26 Obuasi, Ghana  
Tel.: +233-2-220-0858  
Cell: ++233-24-451-4559  
Fax: +233-2-220-0858  
Email: [richellimah@yahoo.com](mailto:richellimah@yahoo.com)
24. Jean-Luc Muke  
Member, Avocats Verts Org  
Kinshasa, Democratic Republic of Congo  
Tel.: +243-81-812-8219/+243-89-951-0451  
Email: [jeanlucmuke@yahoo.fr](mailto:jeanlucmuke@yahoo.fr)
25. Joshua Klemm  
Program Associate, Africa  
Bank Information Center  
1100 H Street, NW, Suite 650  
Washington, DC, 20005  
Tel: +1 202 624-0630  
Email: [jklemm@bicusa.org](mailto:jklemm@bicusa.org)  
Skype: klemmjd
26. Kato Lambrechts  
Christian Aid  
35 Lower Marsh, London SE1 7RL  
Email: [KLambrechts@christian-aid.org](mailto:KLambrechts@christian-aid.org)
27. Alvin Mosioma  
Coordinator  
Tax Justice Network for Africa (TJN-A)  
Mbaruk Road, Mucai Drive, off Ngong Road P. O. Box. 25112 - 00100  
Nairobi- Kenya  
Tel: 254-20-2721076, 2721655, 2725743  
Fax: 254 20 2725171  
Mobile:+254722571614
28. Kyeretwie Opoku  
Civic Response  
37 New Town Loop  
D-T-D Accra North  
[kyeretwie@civicresponse.org](mailto:kyeretwie@civicresponse.org)
29. Abdulai Darimani  
Third World Network - Africa  
P.O. Box AN19452  
Accra-North

Tel.: +233-21-511189  
Email: [environment@twnafrica.org](mailto:environment@twnafrica.org)

30. Lindlyn Tamufor  
Third World Network – Africa  
P.O. Box AN19452  
Accra-North  
Tel.: +233-21-511189  
Email: [environment@twnafrica.org](mailto:environment@twnafrica.org)
31. Thomas Akabzaa  
Department of Geology  
University of Ghana, Legon, Accra , Ghana  
Email: [takabzaa@ug.edu.gh](mailto:takabzaa@ug.edu.gh)
32. Anna Antwi  
Right to Food Policy Advisor  
ActionAid Ghana  
Tel: +233 (21) 764931/2  
[Anna.Antwi@actionaid.org](mailto:Anna.Antwi@actionaid.org)  
[www.actionaid.org/ghana](http://www.actionaid.org/ghana)
33. Stephen Donkor  
Teleku-Bukaazo/Anwia Community  
Nzema East District Western Region of Ghana
34. John Adza John Adza  
Executive Director  
The African Challenge  
Accra  
Tel: 0277534980  
Email: [africh2002@yahoo.com](mailto:africh2002@yahoo.com)
35. Emmanuel Bensah  
Third World Network – Africa  
P.O. Box AN19452  
Accra-North  
Tel.: +233-21-511189  
Email: [webjournalist@twnafrica.org](mailto:webjournalist@twnafrica.org)
36. Noble Wadzah  
Friends of the Earth Ghana  
Cell: +233-24 225 79 72  
Email: [kowadzah9@yahoo.com](mailto:kowadzah9@yahoo.com)
37. Kwesi Wrekon-Obeng  
Third World Network – Africa  
P.O. Box AN19452

Accra-North  
Tel.: +233-21-511189  
Email: [africanagenda@twnafrica.org](mailto:africanagenda@twnafrica.org)

38. Yao Graham  
Third World Network - Africa  
P.O. Box AN19452  
Accra-North  
Tel.: +233-21-511189  
Email: [twnafrica@twnafrica.org](mailto:twnafrica@twnafrica.org)

39. Pauline Vande-Pallen  
Third World Network - Africa  
P.O. Box AN19452